

**AVIS DE SELECTION
DE CONSULTANTS POUR RENFORCER
LE BASSIN DE FORMATEURS DE L'ARCOP**

L'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) a constitué un bassin de formateurs au cours de l'année 2013 dans le cadre de l'exécution de sa mission de formation des acteurs de la commande publique. Avec l'accroissement continu des besoins en formations des acteurs au fil des ans, le bassin de formateurs s'est révélé insuffisant et ne permet plus à l'ARCOP d'assurer avec sérénité l'organisation et l'animation des sessions de formations.

Aussi, dans le but de renforcer ledit bassin, l'ARCOP souhaite recevoir des candidatures de consultants individuels outillés dans le domaine de la commande publique.

I. Conditions requises des consultants :

1. Profil des consultants :

- Juriste (au moins BAC+4),
- Economiste (au moins bac +4),
- Ingénieur en BTP,
- Architecte.

2. Expériences :

- avoir au moins cinq (05) ans d'expériences dans le domaine des marchés publics ;
- avoir déjà réalisé au moins deux (02) missions de formation en marchés publics ;
- avoir une expérience dans la conception et la réalisation de contenus pédagogiques.

Les candidats disposant de meilleures références intégreront le bassin de formateurs de l'ARCOP auquel elle aura recours pour animer des sessions de formations sur divers thèmes relatifs à la commande publique.

Ainsi, le consultant retenu et programmé pour une session de formation aura pour tâches d'élaborer le module et d'animer la formation. Il sera soumis aux conditions et modalités de traitement des formateurs de l'ARCOP.

Les termes de référence peuvent être consultés au Secrétariat de la Direction de la Formation et des Appuis Techniques, au 2^{ème} étage de l'Immeuble abritant les services de l'ARCOP.

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite adressée au Secrétaire Permanent ;
- un C.V présentant les qualifications du Consultant et le détail des prestations similaires réalisées au cours des trois (03) dernières années ;
- les copies légalisées des diplômes et attestations.

II. Date limite de dépôt des dossiers

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **09 décembre 2016 à 15 h 30 mn.**

III. Lieu de dépôt :

Les dossiers de candidatures sont recevables au Secrétariat du Secrétaire Permanent de l'ARCOP, sis **l'Avenue de l'Europe, côté Sud du siège de l'Union Européenne.**

Le Secrétaire Permanent



Tahirou SANOU